

Conditions RMA

Matériel retourné pour réparation pendant la période de garantie

Tout le matériel sous garantie (voir conditions de garantie) sera réparé et retourné. Un crédit pendant la période de garantie n'est pas possible.

Vecolux ne peut pas échanger d'équipement sous garantie contre de nouveaux.

Seulement pour les produits Zennio:

Si vous optez pour un remplacement anticipé dans les 6 mois suivant l'achat, un nouvel appareil vous sera envoyé pour remplacement.

Si, après vérification, le périphérique défectueux semble faire partie des exclusions d'un "advance replacement", un nouveau périphérique sera facturé.

Exclusions pour: "advance replacement":

- Traces d'abus, d'utilisation abusive, y compris son utilisation à des fins autres que celles pour lesquelles il a été initialement conçu ou utilisé, avec des instructions pour son utilisation et son entretien.
- Installations inadéquates, installations ne répondant pas aux conditions de sécurité et dommages causés par une tension électrique incorrecte.
- Modifications, réparations ou interventions sur le produit effectuées par du personnel non autorisé.
- Abus, négligence, accident, perte ou dommage pendant le transport
- Accidents et catastrophes naturelles

Le client recevra un numéro de référence RMA après demande.

Veillez utiliser ce numéro de référence lors du retour du matériel défectueux.

Les frais d'expédition à Vecolux sont à la charge du client.

Matériel retourné pour réparation en dehors de la période de garantie

Les équipements proposés à la réparation en dehors de la période de garantie peuvent être réparés aux frais du client.

Avant de commencer la réparation, un devis sera envoyé au client. Ces frais seront facturés après accord du client. Tout le matériel retourné pour garantie ou réparation reste la propriété du client.

Le client recevra un numéro de référence RMA après demande. **Veillez utiliser ce numéro de référence lors du retour du matériel défectueux.** La réparation de l'équipement de plus de 5 ans n'est pas fournie. Les frais d'expédition à Vecolux sont à la charge du client.

Matériel retourné pour le crédit

Le crédit n'est possible qu'après approbation d'une application via orders@vecolux.be. Veuillez indiquer la référence du bon de commande correspondant à cette demande.

Des frais administratifs peuvent être facturés. Le cas échéant, un devis sera envoyé au client.

Après approbation de votre demande, vous recevrez une référence de retour. **Veillez utiliser ce numéro de référence lors du retour du matériel.** Le matériel doit être neuf et non ouvert pour permettre le crédit.

Le crédit aura lieu à la réception de l'équipement.

Les frais d'expédition à Vecolux sont à la charge du client.

Notes importantes:

- Tous les matériaux proposés chez Vecolux sans numéro de référence seront retournés aux frais du client.
- Tout matériel renvoyé pendant la période de garantie et qui semble être sans erreur ou physiquement endommagé sera retourné aux frais du client.
- La réparation ou le remplacement ne prolonge pas la période de garantie.